

Pourquoi effectuer un bilan de compétences ?

Réaliser un bilan de compétences s'avère utile lorsque vous vous sentez dans une impasse ou ne parvenez plus à imaginer la suite de votre parcours, et que vous souhaitez évoluer professionnellement.

A quoi sert-il ? à qui s'adresse-t-il ? comment se déroule un bilan de compétences ? quelle en est la durée ? comment le financer ? Voici des réponses pour vous aider à y voir clair.

Pour votre information, nos bilans de compétences peuvent se dérouler soit à Paris, dans le 15ème arrondissement, soit à distance par Teams.

Les objectifs du bilan de compétences

Le bilan de compétences a pour objectif global de vous permettre de mener une réflexion active sur votre avenir professionnel : comprendre votre parcours et son fil conducteur, évaluer vos acquis et compétences, révéler des ressources et potentialités, identifier vos motivations, vos valeurs, pour ainsi explorer des orientations professionnelles ainsi que les formations pour y parvenir.

Il permet donc de construire un projet professionnel cohérent, finalisé et adapté.

Le bilan de compétences facilite les perspectives de reconversion, d'orientation professionnelle ou de développement personnel. Il peut déboucher sur **une formation, une VAE, une mobilité interne, ou un changement d'entreprise.**

A qui s'adresse-t-il ?

A tous les salariés du privé ou du public, les demandeurs d'emploi, les artisans, les commerçants, les professions libérales mais aussi les particuliers. Seuls

varient les modalités et les financements. Pour les personnes en situation de handicap : merci de nous contacter pour adapter votre accompagnement.

Comment se déroule un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences peut se faire pendant ou en dehors de vos heures de travail. Dans certains cas, il est possible de réaliser le bilan de compétences pendant un arrêt maladie.

Nous distinguons 3 grandes étapes établies par la loi conformément à l'article R6322-35 :

1 – La phase préalable

L'entretien d'accueil permet de faire connaissance, de définir et d'analyser la nature des besoins, de clarifier les attentes, d'expliquer la méthodologie et d'élaborer le planning des rencontres.

2 – La phase d'investigation

Cette étape permet de travailler sur la connaissance de soi tant dans la dimension personnelle que professionnelle, mais aussi sur la connaissance de l'environnement socio-professionnel (fonctions, métiers, environnement professionnel, marché du travail..) dans l'objectif de dégager des pistes d'évolutions ou reconversions professionnelles réalistes et réalisables.

3 – La phase de conclusion

Cette phase détermine les étapes de mise en œuvre en formulant les scénarios d'évolution possible. Un document de synthèse vous est remis.

Le bilan de compétences fait l'objet d'une évaluation « à chaud », dès l'issue du bilan, puis d'une évaluation à 6 mois.

Comment financer le bilan de compétences ?

Vous êtes salarié ?

- le plan de formation interne de votre structure
- votre CPF pensez à télécharger l'appli «Mon Compte Formation» accessible depuis le 21 novembre 2019. En 1 clic, vous savez quel est le montant en euros dont vous disposez.
- vous pouvez aussi solliciter votre employeur pour que celui-ci abonde votre compte formation si vous ne disposez pas du montant total de la prestation

Vous êtes un agent de la fonction publique ?

- Pour toute demande de formation, vous rapprocher du service RH de votre structure ou de votre OPACIF de référence

Vous êtes un demandeur d'emploi ?

- Vous pouvez activer votre Compte Personnel de Formation et demander auprès de votre conseiller Pôle Emploi un abondement de votre CPF si le montant de celui-ci est en deçà du coût de la prestation

Vous êtes un agent de la fonction publique ?

- Pour toute demande de formation, vous rapprocher du service RH de votre structure ou de votre OPACIF de référence

Vous êtes un demandeur d'emploi ?

- Vous pouvez activer votre Compte Personnel de Formation et demander auprès de votre conseiller Pôle Emploi un abondement de votre CPF si le montant de celui-ci est en deçà du coût de la prestation

Vous êtes à votre compte (artisan, commerçant...) ?

- Des budgets sont alloués par votre OPCO de référence (FIF-PL, Agefice, Actalians...)

Vous êtes un particulier ?

Nous élaborerons une prestation sur mesure et un devis en fonction de votre demande.

Quelle est la durée d'un bilan de compétences ?

D'une durée de 24 heures, sur une période de 2 à 4 mois, le bilan de compétences s'articule autour d'entretiens en face à face avec un consultant, de passation de tests et questionnaires ainsi que de travaux personnels guidés.

Comment réussir son bilan de compétences ?

Pendant tout le bilan de compétences, vous serez accompagné par votre consultant référent et il vous sera proposé de faire un travail personnel, de réflexion, d'analyse, des recherches d'informations, d'apprendre à développer votre réseau professionnel. Il vous engage donc tant dans la réflexion que dans l'action, ce qui est une condition de sa réussite.

Le consultant sera là naturellement pour vous guider à chaque étape, vous insuffler du dynamisme dans la mise en œuvre de vos démarches, et vous aider à dépasser certaines difficultés.

Pour réussir votre bilan de compétences, nous vous offrons une prestation :

- à la mesure de vos compétences
- dans le respect de vos valeurs
- inspirante et pragmatique

Que puis-je en attendre ?

- L'établissement d'un socle de compétences professionnelles et personnelles qui vous permettra de vous projeter concrètement dans l'avenir
- La construction d'un projet professionnel cohérent et adapté à vos besoins
- Le choix d'une formation, une VAE ou une évolution professionnelle en interne à l'entreprise, dans une autre entreprise ou vers une autre activité

Notre déontologie :

-Le respect du consentement

Nous nous engageons à respecter le consentement du bénéficiaire.

3C&Cie • 101, rue de Sèvres Lot 1674 • 75279 Paris Cédex 06 •

e-mail : catherine.chavigny@me.com •

organisme de formation enregistré sous le numéro 11 75 47027 75 auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile de France •

-Confidentialité

Nous nous engageons à garder confidentiel le contenu des séances de travail avec le bénéficiaire, ainsi que toutes les informations concernant son environnement professionnel reçues dans le cadre de cette mission.

-Neutralité

Nous nous engageons à adopter une posture de neutralité tout au long de la démarche et à ne pas influencer les choix de la personne, qui relèvent de son libre-arbitre.

Accessibilité :

Pour les personnes en situation de handicap, nous vous proposons que les RV se déroulent dans un lieu adapté.

Les tarifs :

Deux niveaux de prix sont proposés avec des offres en ligne sur le CPF :
3420 euros TTC et 5880 euros TTC.

Nous concevons des parcours sur mesure en fonction de vos besoins et nous pouvons convenir d'un prix spécifique, en dehors des deux propositions standard, si besoin.

Les « plus » de notre cabinet :

- la disponibilité, l'écoute et la réactivité
- une large palette de méthodes et d'outils éprouvés et adaptés à chacun pour un travail en profondeur
- une expérience de plus de 15 ans de l'accompagnement des personnes en transition professionnelle

-la garantie d'une approche sur mesure

-une réflexion en profondeur pour un projet inspirant et en même temps réaliste et pragmatique

-des évaluations de la part de nos clients, et des indicateurs de satisfaction que nous suivons avec attention et intégrons dans notre approche pour rester au plus proche des besoins de nos clients.

INDICATEURS QUALITE :

CPF :

Taux de satisfaction : 5/5

Taux de recommandation : 5/5

Vous souhaitez plus d'informations, contactez-moi !

Catherine catherine@catherinechavignycreative.com